



ipp et aménagement de poste

Par greffe, le 17/11/2011 à 21:00

bonjour je suis fonctionnaire au sein de la poste du departement du 77. j'ai eu un accident de travail qui m'a donné droit a une ipp de 20 % ainsi qu'un aménagement de poste à 80 %. ceci est resté en l'etat pendant 2 ans. Mais a la suite d'un examen medical, le comité medical a décidé de me supprimer mon aménagement de poste, j'ai adressé mon opposition au comité medical. durant ce temps je suis allés voir le medecin du travail qui lui a décidé de me renouveler cet aménagement de poste, en fournissant a l'appuie un certificat medical de mon medecin ainsi qu'une reconnaissance mdph. Mais d'apres le service des ressources humaines je dois maintenant financer mon 80 % avec l'ipp que je recois. Vs remercie de bien me donner un avis sur mon ipp et mon aménagement de poste afin de savoir si c'est l'un ou l'autre ou les 2 som possibles malgré l'avis contraire du comité médical. merci a vs